
10- La culture des arbres

Rien que la connaissance de la sylviculture, science traitant de la culture des forêts, ne soit pas indispensable au professionnel des métiers du bois, il est bon de posséder quelques rudiments sur ce sujet, la forêt nous fournissant notre matière d'œuvre.

Quelle est la superficie des forêts de notre territoire ?

Les forêts couvrent en France 10 500 000 hectares environ (en 1966).

- Les forêts domaniales, appartenant à l'Etat, couvrent 24 % de la surface boisée,
- Les forêts communales, appartenant aux communes, couvrent 24 % de la surface boisée,
- les forêts ou bois appartenant à des particuliers couvrent 52 % de la surface boisée.

La superficie occupée par les forêts représente 20 % de la surface totale de la France ; malgré son importance, elle est insuffisante pour satisfaire tous les besoins.

Comment est organisée la forêt ?

Les forêts sont divisées en coupes ou en parcelles.

Dans les pays montagneux, la limite de coupe est généralement une limite naturelle, fonds de vallée, arête rocheuse, etc.

Il n'en est pas de même pour les forêts de plaine où seules les rivières offrent des limites naturelles ; on partage donc la forêt en parcelles, limitées par des lignes droites se coupant en angles droits et portant le nom de laies. La laie qui partage deux coupes a généralement deux mètres de largeur. Des laies plus importantes de 4 mètres séparent deux groupes de parcelles ; on les appelle aussi *laies Sommières* ou **SOMMIÈRES**.

Les indications de la parcelle sont inscrites à la peinture sur les arbres d'angle ou gravées sur des bornes de pierre.

Les *forêts communales ont une division particulière*: les trois quarts de la superficie de la forêt communale sont divisés en parcelles et le reste constitue ce qu'on appelle *le quart de réserve*. Pourquoi quart de réserve ?

Ce lot est un endroit où l'on peut puiser le bois nécessaire à la reconstruction d'un ouvrage d'art, à la réfection d'une charpente détruite par le feu par exemple. Elle sert aussi à subvenir aux besoins du budget communal en cas de dépenses extraordinaires.

Exploitation de la forêt

Est-ce qu'on abat les arbres sans discernement ou, au contraire, un plan est-il établi pour un abattage rationnel ?

Vous vous doutez bien qu'en abattant n'importe comment et n'importe quand les arbres, les forêts disparaîtraient rapidement.

Il existe différentes méthodes d'exploitation. Quelles sont-elles ?

Le taillis

Le taillis est formé des rejets des souches d'arbres déjà abattus. Seuls les arbres feuillus (chêne, hêtre, châtaigner, etc.) ont cette faculté ; les conifères ne rejettent pas. La période qui s'écoule entre deux coupes successives est dite révolution. La coupe ne laisse subsister aucun brin ; elle est dite à blanc. La révolution varie de 20 à 40 ans. Cependant, pour les taillis de châtaigniers donnant des cercles de tonneaux, elle peut être de 5 à 20 ans.

Le taillis sous futaie

Prenez une bûche et comptez les cernes ; vous saurez ainsi le nombre d'années mises par la branche pour devenir telle que vous la voyez.

Croyez-vous qu'en 30 ou 40 ans un rejet puisse fournir des planches telles que vous les utilisez à l'atelier ? Non, certainement, et vous en déduisez aisément que le traitement en taillis ne convient pas aux forêts devant produire de grosses grumes.

Comment obtenir les bois nécessaires à l'industrie du meuble, du bâtiment, de la tonnellerie, etc. ? Périodiquement, tous les 25 à 30 ans, on coupe à ras de terre tout le peuplement, sauf un certain nombre de sujets choisis parmi les plus beaux et qui sont réservés pour le bois d'œuvre.

La forêt comporte alors :

- a) des taillis issus de souches anciennes,
- b) des arbres de différents âges et de différentes grosseurs.

Nous verrons plus tard l'âge moyen d'abattage des arbres ; mais sachez, dès maintenant, que les chênes sont abattus vers 210 ans, soit 7 révolutions de 30 ans.

Le taillis n'est donc pas seul à être coupé ; on abat aussi les arbres adultes, c'est-à-dire ceux pouvant donner des grumes qui seront débitées en planches pour l'industrie.

La futaie pleine

On peut représenter la futaie pleine comme un taillis qu'on laisserait vieillir longtemps. Ce peuplement est constitué par des sujets du même âge, croissant côte à côte à l'état serré : c'est pour cela qu'on dit *futaie pleine*.

Mais les arbres les plus vigoureux étouffent les plus fragiles ; et vous vous en rendriez mieux compte si nous vous disions qu'une forêt de 20 ans comptant 20 000 tiges n'en compterait plus que 240 à 175 ans ! L'homme a donc intérêt à intervenir pour dégager les tiges trop serrées ; il pratique alors une *éclaircie*. Le pin maritime est traité à *futaie pleine*. Chaque année, une partie de la forêt est traitée à blanc et l'on donne à la coupe la forme de bandes de manière à faciliter sur le sol nu, la dispersion des semences issues des arbres voisins.

La futaie jardinée

Ne croyez pas qu'il s'agisse du traitement des arbres des jardins ; non, la futaie jardinée est une sorte d'exploitation de la forêt.

Tous les arbres sont inventoriés, c'est-à-dire qu'on a mesuré et noté le diamètre de chaque arbre, pris à 1,30 m au-dessus du sol.

L'exploitation consiste à garder dans la forêt toujours le même nombre de sujets, donc à en abattre périodiquement de toute grosseur, de-ci de-là, un peu de la même façon que l'on pratique l'éclaircie.

Résumé

La forêt n'est pas livrée à elle-même ; elle est entretenue et soignée de manière à fournir le meilleur rendement.

Nous connaissons maintenant quatre sortes d'exploitation : le *taillis*, le *taillis sous futaie*, la *futaie pleine*, la *futaie jardinée*.